

Formations-Actions d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP)

Principe

- ▶ L'Évaluation des Pratiques Professionnelles constitue une des modalités de formation médicale continue. Elle associe la réalisation d'un bilan des pratiques par rapport à une référence consensuelle valide et la mise en œuvre d'actions d'amélioration suivies dans le temps.
- ▶ Elle est la marque d'un engagement continu des professionnels de santé dans l'amélioration de leurs pratiques. Ainsi, les formations-actions de l'EFEC constituent des démarches d'Évaluation des Pratiques Professionnelles attendues des établissements de santé dans le cadre de la Certification. Elle permet également aux

professionnels de santé de répondre à l'obligation individuelle d'EPP, opposable aux médecins.

- ▶ L'EPP concerne l'ensemble des acteurs impliqués dans la pratique évaluée (EPP multi professionnelle), même si certaines actions ne concerneront par nature que les médecins, dans une démarche mono ou multidisciplinaire.
- ▶ Les formations-actions EPP proposées par l'EFEC se fondent sur une analyse collective et itérative des pratiques, donnant lieu à un plan d'actions.

Modalités générales de chaque formation-action

Journée 1	Intersession 1 3 mois	Journée 2	Intersession 2 9 à 12 mois 3 mois	Journée 3
Contenu méthodologique				
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La mesure de la qualité : pourquoi est-ce un impératif ? ▶ La mesure de la qualité comme méthode d'amélioration. ▶ Modalités de validation de l'obligation individuelle d'EPP. ▶ Méthode d'analyse des résultats. ▶ Actions d'amélioration : définition, objectifs quantifiés, planification, mise en œuvre et facteurs de succès. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ État des lieux : restitution (faisabilité, résultats), benchmarking. ▶ Plan d'actions : benchmarking, validation. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ État des lieux : restitution comparaison chronologique, benchmarking. ▶ Plan d'actions : restitution et retour d'expérience sur la mise en œuvre et les résultats. ▶ Échange critique.
Bilan de l'existant		Évaluation		Évaluation
Élaboration/appropriation des référentiels	Réalisation	Benchmarking	Itération	Comparaison chronologique
Actions d'amélioration	Plan d'actions			Évaluation
Méthode d'élaboration	Élaboration	Validation	Mise en œuvre	Comparaison chronologique

À l'issue de cette 3^{ème} journée, les participants auront réalisé un premier cycle d'amélioration de la qualité, et notamment :

- Évalué une pratique collective.
- Analysé les écarts de pratique de leur organisation par rapport aux standards.
- Bénéficié d'une comparaison - quantitative et qualitative - avec les autres organisations.
- Discuté les axes de progrès prioritaires et leurs modalités de mise en œuvre.
- Défini et mis en œuvre un plan d'actions.
- Évalué l'implémentation du plan d'actions et réévalué la pratique.

Durée de l'action d'EPP : 3 jours répartis sur 15 à 18 mois.

Dates et lieux

Les dates et lieux des sessions sont définis et organisés en concertation et avec le groupe d'établissements.

Inscriptions

Les inscriptions se font en binôme ou trinôme, dont un médecin par établissement de santé.

Frais d'inscription

L'action d'EPP est organisée pour un groupe d'établissements. Le coût de l'action d'EPP est calculé sur la base d'une prestation

ad'hoc comprenant la mise à disposition des formateurs et des experts EPP, les supports de recueil et d'analyse des données, le traitement des données et l'analyse individuelle et collective (benchmarking). Le coût est partagé entre les établissements.

Méthodes de travail

- ▶ Apports théoriques (exposés, documents écrits).
- ▶ Exercices d'appropriation d'outils méthodologiques : référentiels d'évaluation, éléments d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'actions.
- ▶ Travaux réalisés en équipe pendant les intersessions.
- ▶ Ateliers et restitutions écrites et orales des travaux.